Initiatives ministérielles

population croissante a besoin de plus en plus de services gouvernementaux chaque année et cela, au moment même où tous les ordres de gouvernement ont du mal à amasser des recettes suffisantes.

Un des meilleurs moyens de juger ce que notre niveau d'immigration devrait être à l'heure actuelle est de considérer quels sont les niveaux d'immigration des pays similaires au nôtre. Les États-Unis constituent un bon exemple. Les Américains se flattent depuis longtemps d'accueillir les immigrants à bras ouverts—j'ai presque terminé—en disant: «Donnez-nous vos pauvres, vos accablés, vos affamés». Une autre expression communément employée pour décrire la situation de l'immigrant est celle du «melting pot». Elle suppose une énorme capacité de la part des Américains d'accueillir et d'assimiler les nouveaux venus de divers pays.

La population canadienne a dit haut et clair qu'elle souhaitait que les niveaux d'immigration soient moins élevés. Le ministre reconnaîtra, je l'espère, que les Canadiens continueront de douter manifestement de la politique gouvernementale en matière d'immigration tant et aussi longtemps que ces niveaux ne seront pas abaissés.

Je terminerai mon allocution sur ce projet de loi en faisant remarquer que, en ce qui concerne l'immigration ou toute autre affaire publique, le gouvernement doit tenir compte des répercussions économiques de ses décisions.

Le Canada est un pays d'immigrants. Ce pays absolument extraordinaire a été fondé et colonisé pour la plus grande partie par des gens de tous les pays de la Terre. Son histoire et ses réalisations n'en sont que plus spectaculaires et son potentiel n'en est que plus grand. Toutefois, notre parti estime nécessaire d'aller beaucoup plus loin et, partant, nous sommes dans l'impossibilité d'appuyer sans réserves ce projet de loi. En dépit de certaines caractéristiques intéressantes, il n'est pas de nature à satisfaire les besoins et les désirs des Canadiens.

• (1345)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Veuillez avoir l'obligeance de proposer votre motion à la Chambre.

M. Mayfield: Madame la Présidente, je propose:

Que tous les mots suivant le mot «que» soient supprimés et remplacés par

la Chambre ne lise pas pour la deuxième fois le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, parce qu'il ne prévoit pas de refuser une audience de la Section du statut de réfugié ni une demande de résidence permanente aux personnes qui ont été reconnues coupables d'un crime qui entraînerait au Canada une peine de dix ans d'emprisonnement au moins et aux individus qui entrent dans la catégorie des personnes énumérées aux paragraphes 19(1) et (2) de la Loi sur l'immigration.

Nous ne pouvons pas abandonner nos électeurs. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je vais prendre cela en délibéré.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, c'est en tant que personne ayant immigré au Canada il y a plus de trente ans que je vais

parler aujourd'hui des importantes mesures dont nous sommes saisis.

Je viens de Grenade, une île des Antilles. J'étais enseignante là-bas et je cherchais une occasion de me perfectionner tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. Les Grenadins qui ont ce genre d'ambitions doivent partir à l'étranger, ce qui veut dire qu'ils doivent avoir l'argent nécessaire.

Le programme canadien des travailleurs domestiques m'a donné l'occasion de travailler pour une famille canadienne pendant un an, ce qui m'a permis d'obtenir le statut d'immigrante reçue et de me faire une vie au Canada.

Je suis arrivée dans ce pays pleine d'espoir. J'ai pris mes responsabilités de travailleuse domestique très au sérieux, car c'était pour moi un tremplin vers quelque chose de mieux. Je voyais mon premier emploi ici comme une façon de gagner honnêtement ma vie.

J'ai repris ma carrière d'enseignante pendant que je poursuivais mes études à l'Université de Toronto pour obtenir un baccalauréat ès arts et une maîtrise en éducation. Je suis ensuite devenue directrice d'une école primaire avant d'accéder au poste de présidente de la Metro Toronto Housing Authority, qui dessert plus de 100 000 personnes dans le Grand Toronto. J'ai maintenant la responsabilité de servir la belle circonscription d'Etobicoke—Lakeshore et de travailler au nom des hommes, des femmes et des enfants qui viennent au Canada pour partager les mêmes rêves.

Si je parle de mon expérience en tant qu'immigrante au Canada, c'est parce que je veux placer les dispositions du projet de loi C-44 dans leur contexte. Je veux que tous ceux que l'immigration au Canada inquiète sachent bien que la grande majorité des gens qui viennent ici sont des gens comme moi, des gens compétents qui n'ont pas peur de travailler et qui sont déterminés à se bâtir un avenir dans ce pays.

Ils ne viennent peut-être pas de Grenade. Ils ne me ressemblent peut-être pas. Ils ont peut-être un accent différent et des coutumes différentes. Mais la plupart des gens qui viennent au Canada partagent les mêmes rêves que moi. Nous rêvons de nous faire une vie meilleure. Nous rêvons de bâtir un avenir plus prometteur pour nos familles. Nous rêvons de donner plus de possibilités à nos enfants. Nous aspirons à servir la collectivité.

Nous voulons contribuer à améliorer la vie dans nos quartiers. Nous voulons créer des conditions dans lesquelles les personnes qui nous sont chères pourront prospérer et, enfin, nous voulons éliminer le crime et la violence dans nos rues.

Nous avons tous entendu d'innombrables histoires d'immigrants qui ont eu du succès au Canada. Même avant que l'idée de la Confédération ne germe dans l'esprit de sir John A. Macdonald, des vagues d'immigrants ont balayé les côtes de ce pays. Beaucoup de ces gens étaient prêts à faire le travail le plus ingrat dans des conditions incroyablement difficiles pour survivre. D'autres fuyaient la persécution et avaient soif de liberté. Mais tous étaient résolus à bâtir un pays nouveau.